

Licence professionnelle Gestion, traitement et valorisation des coproduits et des bioressources

Jusqu'ici proposée exclusivement en Martinique, la licence consacrée au traitement et à la valorisation des coproduits et des bioressources s'invite en métropole, plus précisément à Roanne, centre Cnam en Auvergne-Rhône-Alpes. En toute logique, ce programme fait partie de l'éventail des formations proposées dans le cadre de la toute nouvelle école des transitions écologiques. Objectif : devenir un expert dans l'art du recyclage.



La première promotion métropolitaine de cette licence professionnelle sera accueillie dès septembre 2024 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Un cursus intensif sur un an pour comprendre et maîtriser toutes les étapes du recyclage, ouvert à des candidats bac+2 d'origine scientifique ou plus largement initiés aux techniques de l'environnement et de l'agronomie : L2 Sciences-technologie-santé ; BTS Sciences et techniques ; Brevet de technicien supérieur agricole (toutes options) ; DUT Hygiène-sécurité-environnement.

Pour apprendre quoi ?

Les entreprises du secteur, en plein essor ces dernières années, ont besoin de compétences larges et opérationnelles pour faire fonctionner et développer la filière du recyclage. Cette licence pro permet de les acquérir en un an : fonctionnement des installations de valorisation, de traitement et de stockage des déchets ; techniques de communication dans les domaines techniques spécialisés ; hygiène, sécurité des personnes et des environnements.

À l'issue du cursus, les diplômés seront en mesure de :

- Élaborer les processus de contrôle de la qualité d'un coproduit* ou bioressource ;
- Maîtriser le cycle d'un coproduit/bioressource, de sa production à son élimination ;
- Établir des cahiers des charges pour optimiser et fiabiliser la gestion des coproduits/bioressources ;
- Utiliser les indicateurs de suivi : hygiène, sécurité, impact environnemental ;
- Analyser techniquement les résultats des tests et prélèvements ;
- Rédiger des rapports d'expertise officiels.

L'École des transitions écologiques

À la rentrée 2023, le Cnam s'est enrichi de deux nouvelles écoles : l'École des transitions écologiques et l'École de l'énergie. Via la licence professionnelle Gestion, traitement et valorisation des coproduits et des bioressources comme à travers toutes les formations qui y sont dispensées, l'école des transitions écologiques permet de :

- répondre aux besoins des métiers porteurs d'emplois (santé, mobilité décarbonée, rénovation des bâtiments, logistique, tech, matériaux, prospective et culture) ;
- préparer aux métiers d'avenir (développeurs de logiciels, ingénieurs en intelligence artificielle, chargé de RSE et designer économie circulaire) et aux métiers verts (assainissement, traitement des déchets, distribution de l'eau et de l'énergie, industrie verte) ;
- gérer les problématiques écologiques.



* Selon la définition de l'Ademe (agence de la transition écologique), un coproduit est une matière qui est créée au cours même du processus de fabrication d'un produit, que ce soit de façon intentionnelle ou non. Le coproduit est destiné à un usage particulier, distinct de celui du produit dont il est issu.

3 QUESTIONS À JEAN-LOUIS HAVET, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, RESPONSABLE DE LA LICENCE

Quelles sont les perspectives professionnelles pour les diplômés de votre licence ?

Les diplômés se dirigent sur des postes de techniciens en environnement ou en analyse de pollution, également sur des postes d'assistant ingénieur dans la dépollution ou de chargé de prévention des déchets. Leurs compétences leur ouvrent de nombreux secteurs d'activité : scientifiques et techniques, bien sûr, mais aussi dans les domaines de la gestion ou de l'administration publique. Le nombre de diplômés est aujourd'hui trop faible par rapport à la demande de ce type d'emploi, qui ne fait que croître. Il existe de belles perspectives professionnelles pour ceux qui voudront être des acteurs de ce domaine. Malheureusement, le mot « déchet » ne fait pas rêver. Il nous faut le penser comme un coproduit ou une ressource valorisante.



[Lire la suite de l'entretien](#)

Ne serait-il pas utile de déployer ce programme un peu partout en France ?

Oui, bien sûr. La nécessité de trier, gérer et/ou valoriser les déchets n'est, de toute façon, plus seulement une question de démarche écologique mais une obligation réglementaire. Nous sommes donc tous concernés : collectivités territoriales, entreprises (pas seulement l'industrie, l'agriculture aussi), particuliers. Il convient de plus de le faire localement, à la source. Il faut pour cela définir les solutions techniques adaptées à la nature des produits et à son territoire. La licence professionnelle est installée depuis de longues années en Martinique. Depuis deux ans, la demande de déploiement est forte : Auvergne-Rhône-Alpes, Polynésie française et Côte d'Ivoire.

Où en est la filière du recyclage aujourd'hui en France ? Ses perspectives d'évolution, d'amélioration ?

Fort heureusement, la France n'est pas à l'image de la situation mondiale décrite dans le dernier rapport produit par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Mais l'humain produit de plus en plus de déchets, ici comme ailleurs : augmentation de 66% de leur nombre dans le monde d'ici 2050 ; une production de déchets courants, hors industrie et construction, estimée à 2,3 milliards de tonnes en 2023, qui devrait passer à 3,8 milliards de tonnes avec des coûts directs et indirects qui pourraient atteindre 640 milliards de dollars chaque année. Des mesures drastiques doivent donc être imposées dès aujourd'hui ! La gestion des déchets est à la confluence d'intérêts scientifiques, techniques, économiques et politiques. La filière de transformation et de valorisation des déchets s'est d'abord développée sous l'angle de la rentabilité (jusqu'en 2020, 20 milliards de chiffre d'affaires, 120 000 emplois environ). L'estimation des coûts induits par la pollution a forcé la décision politique pour soutenir la transition écologique. En France, la filière du recyclage est actuellement en plein essor. On distingue les filières matures et rentables (métaux ferreux et non ferreux, papier, carton, granulat) de celles aux situations plus contrastées (plastique, verre, bois, textile). Par ailleurs, il ressort une exigence de plus en plus forte pour que le recyclage et la gestion des déchets se fassent près du lieu de consommation afin de restreindre les transports et ne pas reporter la responsabilité de la gestion dans des pays où les traitements échapperaient à tout contrôle. En outre, il reste de nombreuses améliorations techniques à développer (qualité du tri, modernisation des centres de traitement). La filière de traitement et de recyclage est donc nécessairement en phase de forte croissance.





21 mars 2024

© Ivan Bandura-Naja Bertolt-Jensen-Pawel Czerwinski : Unsplash

+ d'info

[S'inscrire à la licence professionnelle traitement et revalorisation des déchets](#)
[École des transitions écologiques du Cnam](#)

En direct du Cnam Auvergne-Rhône-Alpes

Coproduits et bioressources, un secteur en plein essor : avec Camille Baccot et Hawa Emek, de Roanne Agglomération.

Entretien avec Romain Villena, de Derichbourg Environnement, à l'occasion du salon Pollutec 2023 (Lyon).